
**MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**EMISSION DE BONS DU TRESOR
N°02/2015**

NOTE D'INFORMATION

Juin 2015

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	3
1.1. Informations générales sur l'opération.....	3
1.2. Caractéristiques de l'émission	3
2. AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR	5
2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	5
2.2. Exonération d'impôt.....	5
2.3. Pondération dans les risques bancaires.....	5
2.4. Diversification du patrimoine	5
2.5. Couverture des engagements d'assurance.....	5
3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS	5
3.1. Situation économique à fin décembre 2014	5
3.2. Perspectives Economiques et Financières en 2015	23
3.3. L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne	25
4. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »	27
4.1. Missions.....	27
4.2. Organisation.....	27
4.3. Démarche Qualité.....	29
4.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public.....	30
4.5. Reformes en matière de gestion de la dette publique.....	31
5. ANNEXES.....	34

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, par arrêté **n°086/MPMEF/DGTCP/DDP du 16 juin 2015**, autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des bons du Trésor pour un montant indicatif de **10 milliards (10 000 000 000) FCFA** sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1. Informations générales sur l'opération

1.1.1. But de l'émission

La présente émission de bons du Trésor, titres négociables sur toute l'étendue de l'Union, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du calendrier des émissions de titres publics en 2015. Elle a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de la zone de l'UEMOA, en vue du financement du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire

1.1.2. Emetteur

L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

1.1.3. Réseau de placement

Toutes les Directions Nationales de la BCEAO dans l'UEMOA.

1.2. Caractéristiques de l'émission

Nature des titres :	Bons du Trésor ;
Forme des titres :	Les Bons sont dématérialisés et tenus en compte courant auprès de la BCEAO ;
Montant de l'opération :	10 000 000 000 FCFA ;
Valeur nominale unitaire :	1 million de FCFA ;
Fiscalité :	Revenus exemptés d'impôts ;
Durée :	364 jours ;
Taux d'intérêt :	Multiples ;

Organisation matérielle :	L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission ;
Dépôt des soumissions:	Dépôt des soumissions, dans les Directions Nationales de la BCEAO, le jour de l'adjudication au plus tard à 10h30mn TU, de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA. Les soumissions sont également déposées, sous plis fermés et séparés (en cas de soumission pour compte de tiers) à la Direction Nationale de la BCEAO de l'Etat du soumissionnaire à la date de l'adjudication, soit le 23 juin 2015 au plus tard à 10 Heures 30 mn précises, Temps Universel (TU) ;
Date de l'adjudication :	23 juin 2015 ;
Date de valeur :	24 juin 2015 ;
Echéance :	21 juin 2016 ;
Remboursement :	La totalité des souscriptions retenues sera remboursée le premier jour ouvré suivant l'échéance des bons ;
Souscripteurs :	Les banques, les établissements financiers, les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la BCEAO. Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales peuvent également souscrire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'Union ;
Liquidité :	Les bons du Trésor sont négociables sur toute l'étendue de l'UEMOA, et admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire ; Par ailleurs, les investisseurs visés à l'alinéa précédent et la Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des bons du Trésor sur le marché secondaire.
Rendement :	Les bons du Trésor sont assortis d'une rémunération (intérêts) payable d'avance et précomptée sur leur valeur faciale ;
Garantie :	Les bons du Trésor bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

2. AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR

2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les bons du Trésor bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

2.3. Pondération dans les risques bancaires

Les bons du Trésor sont pondérés à 0% dans les risques bancaires.

2.4. Diversification du patrimoine

Les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

2.5. Couverture des engagements d'assurance

Les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

3.1. Situation économique à fin décembre 2014

La croissance de l'économie mondiale initialement prévue à +3,4% enregistrerait une progression estimée à 3,3 % en 2014 selon les plus récentes estimations du FMI. (Mise à jour des PEM de janvier 2015). L'économie mondiale serait toutefois impactée par la baisse de l'euro et la dégringolade du prix du pétrole.

L'activité dans les pays avancés bénéficierait d'un rebond au quatrième trimestre 2014 grâce à la vigueur de la croissance aux Etats unis. La croissance annuelle de l'activité économique se situerait à +1,8% après 1,3% en 2013, porté principalement par les Etats unis (+2,4% contre 2,2% un an plus tôt). Dans la zone Euro, l'activité se redresserait (+0,8% contre -0,5%), en relation avec le dynamisme de l'économie allemande (+1,5% après +0,2% un an plus tôt) tandis que la croissance resterait faible en France (+0,4% contre 0,3% en 2013).

Dans les pays émergents et en développement, la croissance resterait forte (+4,4%), mais en deçà du niveau enregistré en 2013. L'économie de cette zone est tirée par la Chine, qui maintiendrait une croissance économique forte (+7,3%) en décélération toutefois par rapport à 2013 (+7,8%).

Dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la croissance se situerait à +4,7 % en 2014 contre +5,2% en 2013.

L'activité en Afrique subsaharienne pour l'année 2014 resterait vigoureuse à 4,8% contre 5,2% l'année précédente. Dans la zone UEMOA, les perspectives économiques font état d'une accélération de l'activité dans l'ensemble des pays en 2014. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union est de +6,8% en 2014, après +5,9% en 2013, en dépit de la fragilité de la reprise à l'échelle internationale.

▪ **L'économie nationale continue de se consolider**

Au cours de l'année 2014, l'économie ivoirienne a évolué dans un environnement favorable marquée par la poursuite de la mise en œuvre du PND, notamment les réformes structurelles et les projets majeurs. Ainsi, le Gouvernement a mis en œuvre de nouveaux codes attractifs et respectant les normes internationales portant sur l'investissement, les mines et l'électricité. Par ailleurs, il a adopté (i) la loi relative à la réglementation des bureaux de crédits en vue de faciliter l'obtention des prêts aux opérateurs économiques ; (ii) l'acte uniforme révisé portant sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour renforcer la protection des investisseurs en accroissant les droits des actionnaires détenant moins de 10% du capital social et en permettant aux actionnaires de demander réparation aux dirigeants dans certains cas ; (iii) la réduction des délais et des coûts de création d'entreprises par notamment la publication gratuite en ligne de l'avis de constitution et le non recours obligatoire à un notaire et (iv) la facilitation des transferts de propriété par la mise en ligne du Livre Foncier Electronique (LIFE). Aussi, le Gouvernement a-t-il poursuivi ses efforts en réduisant de façon substantielle la dette intérieure en vue d'améliorer la trésorerie des acteurs du secteur privé. La Côte d'Ivoire en 2014 est classée à nouveau parmi les pays qui ont mis en œuvre le plus de réformes pour améliorer leur climat des affaires. C'est le seul pays au monde qui a été classée pendant deux années consécutives parmi ce groupe de pays (voir le rapport de la Banque Mondiale « Doing Business 2015 »)

Ces changements majeurs pour encourager l'investissement privé se sont réalisés dans un cadre macroéconomique assaini. En effet, les cinquième et sixième revues du programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédits (FEC) réalisées par le FMI, en collaboration avec la Banque Mondiale et la BAD, ont été concluantes. Elles ont attesté des efforts du Gouvernement en matière de réformes, principalement au niveau des finances publiques (maîtrise de la masse salariale, amélioration du recouvrement des recettes, part plus importante des investissements dans les dépenses) ainsi que de la gouvernance institutionnelle et sectorielle (café-cacao, énergie, marchés publics).

Au niveau des projets structurants du PND, le Gouvernement a réalisé des investissements importants dont l'électrification de plus de 800 localités, la mise en service et la réparation de centaines de pompes d'eau pour permettre un accès à l'eau potable aux populations villageoises. En outre, afin de promouvoir un accès à l'éducation de base et aux soins médicaux, plusieurs salles de classes, des hôpitaux généraux et des centres de santé ont été construits. Aussi la mise en œuvre de la station d'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan et du centre de traitement d'eau

de Yopougon permettra-t-elle de combler le déficit en eau potable à Abidjan. En ce qui concerne les grands travaux réalisés, le pont Henri Konan Bédié, le pont de Bouaflé et les échangeurs de la Riviera 2 et du Boulevard Valéry Giscard d'Estaing ont été livrés. Plusieurs milliers de kilomètres de routes ont été réhabilités et la construction du barrage de Soubré est en cours.

Ces actions de relance s'accompagnent de la prise de mesures visant l'amélioration du pouvoir d'achat des populations. Il s'est agi principalement de la maîtrise de l'inflation par la mise en place d'une politique macroéconomique solide, d'améliorer les revenus, notamment l'augmentation du SMIG, la revalorisation salariale des fonctionnaires et de pratiquer de meilleurs prix d'achat aux producteurs dans les filières café-cacao, anacarde et coton.

L'activité économique a également bénéficié du retour progressif des agents de la Banque Africaine de Développement depuis le mois de juin 2014 qui consacre une fois de plus les efforts de repositionnement de la Côte d'Ivoire sur l'échiquier international.

Par ailleurs, pour garantir le succès de l'opération « Eurobond 2014 », il a été procédé à la réalisation de la première notation souveraine de la Côte d'Ivoire, avec l'attribution des notes B+ et B par les agences de notation internationales FITCH et MOODY'S. Ces notes consacrent également les efforts de stabilisation du cadre macroéconomique et de normalisation de la situation socio politique et sécuritaire.

▪ Secteur primaire

Depuis la fin de la crise postélectorale en 2011, le Gouvernement a fait de l'amélioration du revenu et des conditions de vie des paysans un des axes majeurs de sa politique économique. A cet effet, les réformes engagées depuis 2012 se sont poursuivies en 2014, notamment dans les filières, café, cacao, anacarde et coton. Elles se sont traduites par une amélioration des prix d'achat aux paysans ainsi que par une augmentation de la production.

Ainsi, à l'exception de la banane et de l'ananas qui accusent une baisse de la production, les autres cultures s'inscrivent en hausse.

La production de cacao se maintient en hausse avec une progression de 0,3% à fin décembre 2014. Cette embellie trouve non seulement son explication dans une bonne pluviosité mais également dans la garantie des prix depuis trois ans avec des niveaux élevés dont 60% du prix international Caf, entraînant ainsi une réduction de la contrebande vers le Ghana. Le prix d'achat garanti aux producteurs s'est affiché à 750 FCFA/Kg de janvier à septembre, puis à 850 FCFA/Kg entre octobre et décembre 2014. Sur l'année 2014, le prix moyen pondéré aux producteurs s'est situé à 802 FCFA/Kg contre 733 FCFA/Kg un an plus tôt. Le revenu cumulé brut perçu par plus de 700 000 producteurs s'est accru de 9,6% sous l'effet combiné de la hausse des prix et du volume de la production.

L'exécution du programme Qualité Quantité et Croissance (2QC) s'est poursuivie en 2014 avec environ 7 milliards d'investissements réalisés.

Par ailleurs, des investissements ont été réalisés en vue de l'amélioration des conditions de vie des paysans. Ainsi 4,7 milliards d'investissements ont été réalisés au titre du Fond d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) dans les domaines des pistes de desserte agricole, de l'hydraulique villageoise, de la santé, de l'éducation et de l'électrification villageoise.

La production de café s'établit à 105 867 tonnes, en hausse de 2,0%, à fin décembre 2014. Cette progression résulte du meilleur entretien des plantations impulsé par le maintien d'un bon niveau de prix aux producteurs. En effet, le prix d'achat bord champ est resté à 620 FCFA/kg durant l'année 2014 comme en 2013. Ainsi, le revenu cumulé brut perçu par les producteurs est ressorti à 65,6 milliards FCFA, en hausse de 2% par rapport au niveau de 2013.

La noix de cajou (anacarde) ressort en hausse de 19,9% à fin décembre 2014 avec un niveau de production se situant à 532 218,5 tonnes. Cette forte croissance enregistrée depuis 2012 s'explique par la mise en œuvre des réformes engagées par le gouvernement portant notamment sur le rehaussement et le respect du prix bord champ ainsi que la mise à disposition d'une sacherie visant à préserver la qualité de la noix. Le prix d'achat garanti pour la campagne 2013-2014 s'établit à 225 FCFA/Kg, en hausse de 12,5% par rapport à la campagne 2012-2013. Le sucre enregistre une progression de 6,9% à fin décembre 2014 grâce à l'augmentation des surfaces cultivées. En outre, la filière tire profit de la réforme d'interdiction de l'importation du sucre qui conduit les opérateurs à réaliser d'importants investissements en vue d'assurer l'approvisionnement permanent du marché local en sucre. La production s'établit à 191 305 tonnes.

Le caoutchouc naturel croît grâce à l'entrée en production de nouvelles plantations de planteurs individuels privés. A fin décembre 2014, la production s'établit à 317 346 tonnes, en progression de 9,4%. Cette embellie contraste avec l'érosion des cours sur le marché international. En effet, en raison du caractère pérenne des plantes et des coûts d'entretien supportés par les producteurs, ceux-ci n'ont pas d'autres options que d'exploiter leurs plantations en attendant un retournement de la conjoncture.

La production de palmier à huile se maintient en hausse à fin décembre 2014 (+1,4%) grâce au renforcement de l'encadrement des planteurs par l'appui en matériels et outillages ainsi qu'à un meilleur entretien des plantations et des pistes villageoises.

Le coton graine poursuit son évolution positive (+17,1%), grâce à l'amélioration de la productivité par l'approvisionnement en intrants, en matériels agricoles ainsi qu'en semences de qualité fournies par le Centre national de recherche agronomique aux producteurs. La production bénéficie également de la formation des cultivateurs et de la réorganisation des coopératives. A fin décembre 2014, la production s'établit à 418 838 tonnes.

Par contre, la production d'ananas poursuit sa chute amorcée depuis juin 2014 (-16,4% à fin décembre 2014). Cette contreperformance résulte de la substitution de la culture d'ananas par de nouvelles spéculations à revenus plus réguliers telles que l'hévéa dans la région de Bonoua. Par ailleurs, le faible niveau du prix d'achat aux producteurs ainsi que la forte concurrence sur le marché européen des importations en provenance des pays

d'Amérique Latine avec de nouvelles variétés (M2D) plus prisés par les consommateurs ont contribué à la chute de la production.

La production de banane maintient également sa baisse entamée depuis août 2014. A fin décembre 2014, il est en repli de 8,1% en lien avec les conditions météorologiques défavorables ces derniers mois de 2014 ainsi que la destruction de près de 22% des surfaces plantées. Sa production s'affiche à 362 363 tonnes à fin décembre 2014.

Au total, par rapport aux objectifs annuels, l'agriculture d'exportation enregistre à fin décembre 2014 une évolution contrastée. Les réalisations du cacao, de l'anacarde, du sucre et du coton graine sont supérieures aux prévisions tandis que le café, le caoutchouc et l'huile de palme, bien qu'en progression par rapport à 2013, ont un rythme inférieur aux prévisions. En outre, les productions d'ananas et la banane projetées en hausse ressortent en repli.

Cependant, en termes de valeur ajoutée, le cacao demeure le principal produit phare de l'agriculture d'exportation avec 65,5%, suivi du caoutchouc, de l'huile de palme et de l'anacarde qui représentent respectivement 8,0%, 7,2% et 6,6%.

▪ Secteur secondaire

A fin décembre 2014, l'Indice Harmonisé de Production Industrielle (IHPI) de la Côte d'Ivoire se situe à 172,4 points; soit une hausse de 7,0% par rapport au niveau atteint en décembre 2013. La production du tissu industriel du pays s'apprécie de 3,7% au cours de l'année 2014 comparativement à l'année 2013.

Cette croissance est attribuable à la performance des branches d'activités "Fabrication de produits alimentaires et de boissons" (8,7%), "Fabrication d'ouvrages en métaux ; travail des métaux" (18,8%), "Fabrication de textiles" (58,6%) et "Production et distribution d'électricité" (8,3%) malgré le repli continu des branches "Extraction de pétrole brut et de gaz naturel ; activités annexes" (-19,8%) et "Fabrication de produits chimiques"(-9,2%).

Hors extraction, la production industrielle s'accroît de 6,5%; et le secteur manufacturier s'améliore de 6,6% en 2014 par rapport à l'année précédente.

Industries manufacturières

A fin décembre 2014, les industries manufacturières affichent un dynamisme à l'exception des « industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques » qui enregistre en moyenne une baisse de 3,0%.

Le secteur des « textiles et cuir » affiche en moyenne une forte hausse (+45,8%) due surtout à l'augmentation de la fabrication de textile (+58,6%).

L'accroissement de la production de papier, de carton et d'articles en papier ou en bois a contribué significativement à la hausse enregistrée dans la branche d'activité « Industries du papier, carton et édition, imprimerie », qui se situe en moyenne à +17,8% par rapport à 2013. Cette évolution dans la branche d'activité est la conséquence de la mise en application de l'interdiction des papiers plastiques non biodégradables.

La branche d'activité « Fabrication de machines et matériels de tous types » enregistre en moyenne une hausse (+16,8%) de ses activités grâce à l'accroissement de la fabrication de machines et de matériels électriques (+19,6%).

Les « Industries métalliques » croissent également en moyenne de +15,8% sous l'effet de l'augmentation de la fabrication d'ouvrages en métaux et le travail des métaux (+18,8%).

Le secteur des « Industries du verre, de la céramique et des matériaux de construction » enregistre en moyenne une hausse (+10,5%). Cette augmentation observée dans la fabrication de verre, poterie et matériaux en construction est en partie la conséquence de la mise en œuvre du programme présidentiel des logements sociaux, économiques et de standing ainsi que la construction des grands travaux (pont, barrage, échangeur...).

L'accroissement de la fabrication des « produits alimentaires et de boisson » (+8,7%) et des « produits à base de tabac » (+5,0%) en moyenne a contribué à l'augmentation des activités de la branche « Industries agroalimentaires et tabac » (+8,5%).

En revanche, la baisse observée dans le secteur des « industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques » est due à l'ensemble du recul des activités de ses sous branches « Fabrications de produits chimiques », « Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires », « Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques » qui se situent en moyenne respectivement à -9,2%, -1,1% et -0,1%.

A fin décembre 2014, la production de produits pétroliers baisse de 5,3% par rapport aux réalisations de l'année 2013 pour s'afficher à 2 922 866 tonnes.

Cette contreperformance est imputable d'une part, aux difficultés techniques rencontrées sur certaines unités qui ont occasionné des arrêts de production et d'autre part par la contraction des marges de raffinage une grande partie de l'année. Le repli de la production est perceptible au niveau de la plupart des produits, notamment l'essence (-12,9%), le fuel-oil (-13,5%) et le DDO (-46,2%). Toutefois, la production du gasoil ressort en hausse de 11,4% en lien avec une demande élevée à la fois en interne et à l'exportation.

A l'inverse de la production, la consommation intérieure de produits pétroliers continue d'augmenter en relation avec le dynamisme de l'activité nationale. Elle s'établit à 1 502 157 tonnes, en hausse de 7,9%, tirée par la demande de l'ensemble des produits notamment le kérosène (+44,2%), le butane (+18,5%), le super (+7,6%) et le gasoil (+4,6%).

En revanche, les exportations affichent 1 695 890 tonnes, en recul de 5,3% après des hausses de 8,7%, 2,5% et 4,5% enregistrées respectivement en septembre, octobre et novembre 2014. Cette inversion de tendance est attribuable à la forte demande nationale, prioritaire à satisfaire par la production de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Industries extractives

A la fin de l'année 2014, l'indice des industries extractives est en recul (-18,0%) par rapport à 2013. Ce recul est dû à la baisse enregistrée dans la branche « extraction de pétrole brut et de gaz naturel, activités annexes » (-19,8%).

Le secteur minier en Côte d'Ivoire est en plein essor. En vue de développer ce secteur et attirer les investisseurs étrangers, le pays a adopté un nouveau code minier en mars 2014 qui se veut plus attractif. Cependant, du fait des crises sociopolitiques, l'activité d'orpaillage s'est accrue de façon illégale dans pratiquement toutes les régions du pays. Afin de mettre fin aux pratiques illégales et dangereuses de l'orpaillage, le Gouvernement a ordonné l'arrêt de cette activité. Il a par la suite adopté une stratégie triennale visant à en assurer la maîtrise et le contrôle des conséquences. Les axes de cette stratégie sont (i) la connaissance du milieu de l'orpaillage, (ii) le renforcement des capacités des acteurs et la réduction des risques liés à l'utilisation des produits chimiques, (iii) l'organisation et la valorisation de l'orpaillage, et (iv) le développement d'activités connexes de réinsertion sociale des orpailleurs. A travers la mise en œuvre de ces différents axes, le Gouvernement privilégie une activité d'orpaillage saine qui profite aux populations

En ce qui concerne l'or à fin décembre 2014, l'entrée en production de la mine d'Agbaou en 2014, a contribué à augmenter significativement la production globale en Côte d'Ivoire. Comparativement à 2013, l'extraction d'or augmente de 24,4% en 2014 pour atteindre 19 301,8 kg. Malgré le dynamisme de l'exploitation aurifère, les trois plus anciennes mines du pays encore en activité ont vu chacune leur production baisser par rapport à 2013, en lien avec la chute des cours de l'or de 10,3% en moyenne sur un an. Ainsi, les réalisations de la Société des Mines d'Ity, de Tongon et de LGL Mines sont en retrait respectivement de 6,4%, 7% et 1,1% par rapport à l'année précédente.

La mine de Tongon, avec 42,8% de la production totale d'or demeure la plus grande unité du pays.

La production de gaz naturel s'établit à 75 306,3 millions de MMBTU en 2014, en hausse de 2,1%. Cet accroissement par rapport à 2013 est la résultante des investissements réalisés sur le permis CI 27.

Par contre, la production de pétrole brut en 2014 a chuté (-24,5%) pour ressortir à 6 901,5 mille barils à fin décembre 2014. Cette contraction est l'effet combinée de la hausse des productions de respectivement +3,6% et +9% sur les permis CI11 ET CI27, alors que l'extraction au niveau des permis CI 26 (-8,3%) et CI 40 (-31,3%) se contracte.

Energies commerciales

La branche « électricité, gaz et eau » est en hausse à fin novembre 2014, tirée par la « production et distribution d'électricité » (+8,4%). Toutefois, l'activité subit le repli du « captage, traitement et distribution d'eau » (-1,4%).

A fin décembre 2014, la production nette d'électricité se situe à 8 164,7 Gwh, en accroissement de 8,5% par rapport à son niveau de 2013. Cette bonne performance est attribuable à la fois à l'énergie de source thermique et à l'énergie de source hydraulique augmentant respectivement de 5,6% et 19,3%. La hausse de l'énergie thermique

s'explique par le bon fonctionnement des différentes centrales thermiques notamment, AGGREKO (+46,3%) et CIPREL (+34,2%). Toutefois, AZITO ENERGIE (-38,9%) enregistre une baisse de son activité impactée par la panne survenue sur un de ses groupes. Quant à l'énergie de source hydraulique, sa production a rebondi à partir d'octobre 2014 en relation avec la bonne pluviosité qui a été favorable à l'utilisation de l'eau disponible dans les barrages hydroélectriques.

Du côté de la demande, la bonne tenue de la production nationale a induit une augmentation de la consommation intérieure d'électricité. Elle atteint 5 568,6 Gwh, en progression de 10,4% sous l'effet à la fois de la basse tension (+8,2%) ainsi que de la moyenne et haute tension (+12,8%). Cette amélioration de la consommation nationale d'électricité confirme le dynamisme des activités industrielles et l'orientation à la hausse des besoins des ménages en électricité.

Quant aux exportations, elles ressortent également en hausse de 9,5% pour s'afficher à 897,0 Gwh. Cette évolution favorable intervient à partir du mois de septembre 2014, en relation avec l'augmentation de la production d'électricité et de la renégociation de prix à l'exportation plus avantageux pour l'équilibre financier du secteur électricité.

Au total, les ventes d'électricité sont ressorties à 6 465,6 Gwh pour une offre globale de 8 178,7 Gwh, soit un taux de perte de 20,9%.

Bonne progression du BTP

L'indicateur avancé du BTP, à fin juillet 2014 (l'indicateur qui inclura la nouvelle cimenterie (CIMAF) à fin décembre 2014 n'est pas encore disponible), croît de 7,5% grâce au dynamisme enregistré au niveau des productions de « gravier de granite, gravillons et sable de lagune » (+44,9%), de bitume (+15,5%), du béton (+32,9%) ainsi que de « câbles et fils électriques » (+19,5%). Cependant, la branche d'activité continue de subir la contraction de la production de ciment (-2,9%), du fait de l'ajustement de la production des deux anciennes unités de production (SCA et SOCIMAT utilisées dans l'échantillon), pour tenir compte de la concurrence. En effet, la CIMAF a débuté ses activités en juin 2013 et ne figure pas encore dans l'échantillon de l'indice avancé du BTP.

La hausse des importations de clinker en volume (+12,4%) augure d'une hausse réelle de la production de ciment. Ainsi, la prise en compte de la production de CIMAF devrait se traduire par une progression nettement plus importante du BTP.

En définitive, les performances des différentes branches de l'activité industrielle pour l'année 2014 ne pourront être expliquées que lorsque les données de fin décembre 2014 seront disponibles incluant le nouvel indicateur pour les BTP.

▪ Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire enregistre une bonne tenue du chiffre d'affaires du commerce de détail, un accroissement du trafic aérien et routier, un redressement du transport maritime, mais une contraction du transport ferroviaire.

Commerce de détail

Au terme des douze mois de 2014, l'indice du chiffre d'affaires (ICA) du commerce de détail, progresse de 3,9% en termes nominaux par rapport à l'année 2013. Cette performance est attribuable à l'ensemble de ses composantes hormis les « produits pétroliers » (-6,3%) et les « produits pharmaceutiques et cosmétiques » (-1,8%) qui se contractent.

Cette embellie du chiffre d'affaires est le résultat des mesures prises par le Gouvernement en vue de la nette amélioration du climat des affaires et des revenus des ménages.

De façon détaillée, les évolutions des différentes branches se présentent comme suit :

Les ventes des produits alimentaires (+13,0%) bénéficient de la hausse des ventes des « produits non transformés de la pêche, de la pisciculture ou de l'aquaculture » de 14,0% notamment en relation avec la mesure d'interdiction de la viande de brousse pour cause d'Ebola. Les « autres produits de l'alimentation, boissons et tabacs » contribuent également à cette évolution favorable, en augmentant de 4,8%.

Le chiffre d'affaires des équipements de la personne augmente de 24,1%, en lien avec la bonne tenue de ses deux sous-branches « textiles, habillement, articles chaussants et cuirs » (+24,1%) et « montres, horloges, bijoux et pierre précieuses » (+22,3%). Ce résultat s'explique, par ailleurs, par l'intérêt des populations porté à la mode.

Le chiffre d'affaires des « produits divers » continuent de progresser (+37,0%), soutenus principalement par la sous branche « autres appareils électriques et électroniques non ménagers » (+787,7%) en relation avec l'intérêt des populations pour les nouvelles technologies.

Du côté des « produits de l'équipement du logement», les ventes ressortent en hausse de 11,2% grâce à la bonne tenue de ses deux sous branches « matériaux de construction, quincaillerie » et « ameublement, équipements et produits ménagers » qui augmentent respectivement de 13,2% et 3,4%. Dans l'ensemble, cette branche bénéficie d'importants investissements dans le BTP ainsi que de la mise en œuvre progressive du programme présidentiel de construction de 60 000 logements sociaux, économiques et de standing ainsi que les diverses offres promotionnelles et infrastructures publiques.

L'accroissement du chiffre d'affaires de la branche « automobiles, motocycles et pièces détachés» (+15,3%) est attribuable d'une part, aux facilitations offertes par les concessionnaires pour les acquisitions de véhicules neufs et d'autre part, à l'exécution d'importantes commandes pour la poursuite du rééquipement des services de l'administration publique. Ainsi, les ventes de « véhicules neuf », de « motocycles neufs » ainsi que de « pièces et accessoires de motocycles neufs » progressent respectivement de 14,3%, 33,3% et 17,6%.

Cependant, l'évolution du commerce de détail est affectée par la contraction de 1,8% du chiffre d'affaires des « produits pharmaceutiques et cosmétiques ». Cette baisse est imputable au repli de la sous branche « produits pharmaceutiques et médicaux » (-2,2%), atténuée toutefois par le relèvement de la sous branche « parfumerie et produits de beauté » (+14,5%).

Les ventes des « produits pétroliers » (-6,3%) baissent en lien avec la baisse des prix des produits pétroliers en application du mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers, qui favorisent la répercussion à la baisse des cours internationaux.

Transports

Le secteur du transport affiche un dynamisme des trafics aérien et terrestre en relation avec la bonne orientation de l'activité économique. Quant au transport maritime, la tendance baissière observée sur le premier semestre semble s'inverser au regard du redressement progressif des activités au niveau du Port Autonome d'Abidjan ainsi que la bonne performance affichée au Port de San Pedro. Par contre, le trafic ferroviaire continue de baisser du fait des difficultés rencontrées dans ce secteur.

Le trafic aérien bénéficie de la reprise des activités économiques impulsées par la stabilité politique. Ainsi, le cumul du nombre de voyageurs commerciaux est en hausse de 15,4% pour se situer à 1 191 174 passagers. De même, le fret augmente de 19,9% en lien principalement avec la hausse du fret commercial (+18,6%) convoyé par les compagnies régulières transportant les passagers. Cette amélioration globale du trafic aérien est portée par le rebond des activités des compagnies « Air Côte d'Ivoire » (+139 556 passagers) «CORSAIR» (+20 237 passagers) et « ROYAL AIR MAROC » (+18 894 passagers). Les destinations ayant connu les plus fortes hausses sont les pays d'Afrique hors CEDEAO (+26,3%), les pays CEDEAO (+15,6%) et la France (+8,2%).

Le trafic intérieur a fortement augmenté de 88,0%. Son volume a pratiquement triplé dans le seul mois de décembre en relation avec la reprise des vols domestiques de « Air Côte d'Ivoire » sur les villes de Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, San Pedro et Yamoussoukro depuis la deuxième quinzaine de novembre 2014. Pour rappel, l'Etat a acquis deux avions bombardiers Q400 Nextgen le 27 septembre 2014 pour la desserte des principales villes de la Côte d'Ivoire.

Quant à la structure du trafic aérien, elle reste dominée par les destinations CEDEAO (37,0%) et France (23,4%).

En somme, le transport aéroportuaire devrait poursuivre sa tendance haussière en 2015 avec une prévision de croissance 11,5%. L'aéroport d'Abidjan a déjà bénéficié de la rénovation des équipements permettant d'accueillir un Airbus A380. Ainsi, l'aménagement de la zone aéroportuaire d'Abidjan et le lancement d'une procédure d'appel d'offre pour la création d'un aéroport international à San Pedro d'ici 2015 devront contribuer à l'évolution du trafic aérien. En outre, le projet de certification TSA de l'aéroport d'Abidjan a franchi 60% des normes internationales, atteignant un taux de sureté de 78% et 64% pour la sécurité.

S'agissant du transport terrestre, il affiche un dynamisme et augmenterait de 4,6%, au même rythme que l'indicateur avancé qu'est la consommation de gasoil. Ce secteur devrait poursuivre son évolution favorable en relation avec tous les projets d'infrastructures routières qui sont rentrés dans leur phase active pour certains, ou ont atteint des résultats probants pour d'autres au cours de ces dernières années.

Dans la branche maritime, les données disponibles à fin juin 2014 font état d'une baisse d'activités du trafic global de marchandises de 1,1%. Cependant, cette évolution négative imputable au transbordement, est atténuée au fil des mois à travers les contractions observées en janvier (-18,7%) et en mars (-6,0%).

Hors transbordement, le trafic à fin juin est en hausse de 6,0%, soutenu à la fois par l'activité au PAA (+5,4) et au PASP (+12,5%). L'augmentation du trafic au PAA est portée par les exportations (+6,0%) notamment de cacao (+13,8%), d'anacarde (+33,2%), de banane (+17,2%), de caoutchouc (+23,7%), et de « Coton en fibre, coton égrainé et graine de coton » (+23,3%). Par ailleurs, le trafic bénéficie de la hausse des importations (+5,1%), spécifiquement de clinker (+12,7%) et de « riz en vrac et conditionné » (+24,7%).

Les activités de transit sont en hausse de 9,5%, tirées principalement par le Burkina Faso (+16,7%). Cette évolution traduit la reprise de la coopération portuaire entre la Côte d'Ivoire et les pays de l'hinterland à la suite des actions commerciales menées par ce port.

Concernant spécifiquement le Port Autonome de San Pedro, les données disponibles à fin novembre 2014, affichent une hausse de 11,1% du trafic en lien avec les exportations (+11,1%), les importations (+10,5%) et les transbordements (+8,8%). Les importations sont portées par les engrais (+108,5%), les produits alimentaires (+27,9%) et les produits cimentiers (+10,0%). La hausse des engrais est attribuable aux besoins grandissants des planteurs dans l'exercice de leur tâche, pendant que les produits alimentaires bénéficient de l'amélioration des revenus des populations. Quant aux produits cimentiers, ils profitent du dynamisme du BTP.

S'agissant des exportations, elles profitent de la bonne tenue des produits agricoles notamment du cacao fèves (+7,2%), du café (+36,6%), du caoutchouc (+10,0%), de l'anacarde (+33,1%) et du coton (+155,5%).

Les activités du transport maritime ivoirien connaissent des difficultés depuis un certain moment. En effet, le PAA et le PASP sont confrontés à l'étroitesse et à la faible profondeur des canaux d'accès et des quais. Ce qui a pour conséquence de ralentir le transbordement, contraint par l'incapacité des ports à accueillir les gros navires. Par ailleurs, les infrastructures portuaires de base connaissent une dégradation avancée. Cet état a été aggravé par la crise post-électorale de 2011 en raison des nombreux dégâts matériels enregistrés, tels que le pillage de bureaux, les vols de matériel de locomotion et de guidage.

Cependant, les autorités portuaires sont en discussion pour engager des travaux d'envergure en vue de pallier toutes ces insuffisances. Ainsi, au niveau du PAA, un projet d'extension du canal de Vridi est en cours pour améliorer la capacité opérationnelle du port et lui permettre de recevoir de plus gros navires à containers et sera financé à hauteur de 15% par le PAA, le reste étant mobilisé auprès du secteur privé international. Aussi, le PAA a pour objectif d'être un hub de transbordement pour les pays de l'hinterland comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Concernant le PASP, un projet d'installation d'un terminal minéralier pour le transport du minerai en provenance de Guinée et du pétrole des réserves offshore au large des côtes ivoiriennes est à l'étude.

Dans la branche ferroviaire, l'activité est confrontée à des difficultés en relation avec l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation qui entraînent un ralentissement de l'activité ferroviaire. Ainsi, le volume de marchandises transportées est en retrait de 7,3 % et se situe à 804 192,5 tonnes à fin décembre 2014. Cette contreperformance s'explique également par la contraction du trafic vers le Burkina Faso (-11,2%).

De même, le volume du trafic de personnes se contracte de 21,7%. Le secteur souffre de la concurrence du transport routier de marchandises et de la faible disponibilité des wagons. Par ailleurs, les deux derniers mois de l'année, marqués par la crise sociopolitique au Burkina Faso, ont accentué le ralentissement des activités avec la déprogrammation des départs de trains pendant la période de fermeture des frontières entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, la limitation des circulations de trains pendant la période d'instauration du couvre-feu au Burkina Faso ainsi que le pillage des installations de certains clients.

Cependant, le Gouvernement a préparé un business plan afin de développer un nouveau service de haute qualité garantissant la sécurité des passagers et ayant pour objectif le développement du trafic de passagers. En conséquence, les rails ont été réhabilités et les gares de Bobo Dioulasso (Burkina Faso) et Treichville (Abidjan) ont été rénovées. De plus, des travaux d'extension de la gare de fret sont en cours. Le Gouvernement entend également poursuivre la réhabilitation de la ligne Abidjan-Kaya pour faciliter le transit de minerai en provenance du Burkina Faso vers le port d'Abidjan. L'extension de cette ligne de chemin de fer vers le Niger est à l'étude. Un projet conclu avec des partenaires devrait permettre de rénover les installations et les équipements et relancer durablement ce mode de transport.

▪ Inflation contenue

L'inflation est restée contenue au cours de l'année 2014. L'indice harmonisé des prix à la consommation a enregistré une faible progression de 0,5% en moyenne, comparé à 2013.

Ce niveau modéré de l'inflation est attribuable à la contraction des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisés » (-2,1%) tandis que les produits non alimentaires voient leurs prix croître de 1,4%.

La baisse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisés » provient de l'ensemble de ses sous composantes à l'exception des poissons (+1,1%) et des produits laitiers (+2,1%). Ainsi, les légumes frais (-9,2%), les tubercules et plantains (-6,4%) et les huiles et graisses (-4,7%) voient leurs prix replier, en relation avec un meilleur approvisionnement des marchés et la supervision des prix des produits initié par le Gouvernement.

S'agissant des produits non alimentaires, la hausse des prix est imputable à l'ensemble des composantes hormis le transport qui voient son prix reculé de 0,4%. En moyenne en 2014, les prix des « articles d'habillement et de chaussures » ont augmenté de 3,4% par rapport à 2013. Il en est de même pour les « loisirs et culture » (+2,8%), les « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+2,6%), le « logement, eau, gaz,

électricité et autres combustibles » (+1,6%), ainsi que les « Restaurants et Hôtels » (+1,3%).

De façon spécifique, les principaux sous-secteurs d'activités dont les prix ont augmenté en moyenne en 2014 par rapport à 2013 sont l' « enseignement post secondaire non supérieur et enseignement non défini par niveau » (+6,1%), les « verreries, vaisselles et ustensiles de ménage » (+5,5%), « l'entretien et les réparations de logement » (+5,2%), les « journaux, livres et articles de papeterie » (+4,3%), les « appareils ménagers » (+4,2%), les « articles d'habillement » (+3,5%), les « chaussures » (+3,4%) et les « matériels audiovisuel, photographique et de traitement de l'image et du son » (+3,3%).

En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation croit de 0,9% à fin décembre 2014.

▪ Emploi moderne

Le marché du travail en Côte d'Ivoire connaît une orientation favorable. Ainsi, dans le secteur formel, l'offre d'emploi nette a poursuivi sa progression en lien avec la nette amélioration de l'environnement des affaires. L'effectif de salariés a atteint 803 769, en hausse de 6,2% (+47 172 emplois nets) comparé à la situation à fin décembre 2013. Le secteur privé représente 77,5% (622 680 emplois) de l'effectif des travailleurs.

Le dynamisme du marché de l'emploi est porté à la fois par le secteur privé (+6,6% ; +38 675 emplois nets) et le secteur public (+4,9% ; +8 497 emplois nets).

L'évolution de l'emploi dans le secteur privé confirme son rôle prépondérant sur le marché du travail et indique, par ailleurs, la bonne santé de l'économie ivoirienne. Les branches d'activité ayant enregistré le plus de création nette d'emplois sont dans l'ordre, le commerce, l'industrie manufacturière, l'agriculture et le BTP.

En vue de la promotion de l'emploi, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) avec l'adoption et le début de l'exécution de la stratégie nationale de relance de l'emploi. Le plan d'actions opérationnel 2014-2015 adopté dans ce cadre concerne le renforcement et la consolidation des différents programmes existants notamment le PEJEDEC (Programme Jeune pour le Développement des Compétences), le PSR (Programme Spécial de Requalification) et le programme C2D emploi. En vue d'assurer une évaluation régulière des avancées, des activités de suivi, de formation et de placement de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) font l'objet de rapports d'activités périodiques.

▪ Finances publiques

La situation des finances publiques est caractérisée en 2014 par une bonne tenue des recettes totales et dons (+ 8,4% ; +255,7milliards % du PIB) par rapport à 2013, en lien avec la politique d'optimisation du potentiel de recouvrement des recettes fiscales entreprise par le Gouvernement, une exécution des dépenses totales et prêts nets orientée principalement vers l'amélioration du cadre de vie des populations et le renforcement des bases de la croissance économique. Il est à noter également l'ouverture de la Côte d'Ivoire sur le marché international.

Toutefois, par rapport aux objectifs du programme, il est enregistré des contre-performances dans la collecte des recettes intérieures.

Des gaps enregistrés au niveau des recettes et dons

Les recettes totales hors dons sont ressorties à 2 986,8 milliards de FCFA en 2014 (17,5% du PIB), en hausse de 5,2% par rapport à 2013 (0,9% du PIB). Comparées aux objectifs du programme économique et financier, il est enregistré une moins-value de 77,9 milliards, résultant des recettes fiscales (-72,1 milliards de FCFA, -0,4% du PIB) et des recettes non fiscales (-5,8 milliards de FCFA). Les dons ont été mobilisés à hauteur de 304 milliards de FCFA (1,8% du PIB), soit un écart de -21,4 milliards de FCFA par rapport à l'objectif.

Les recettes fiscales sont évaluées à 2 573,9 milliards (15,1% du PIB) en retrait de 72,1 milliards (-0,4% du PIB) par rapport à l'objectif. Cette contre-performance s'explique principalement par les manques à gagner enregistrés sur les impôts sur les bénéfices (-14,6 milliards FCFA), les impôts sur revenus et salaires (-14,1 milliards FCFA), les impôts sur revenus des capitaux mobiliers (-14,8 milliards FCFA), la TVA (-15,4 milliards FCFA) ainsi que les taxes à l'exportation (-42,2 milliards FCFA). Toutefois, une plus-value de 33,2 milliards FCFA a été enregistrée sur les droits et taxes à l'importation, en lien avec la progression de la demande (+4,7% hors biens exceptionnels) adressée au reste du monde.

Les impôts sur les bénéfices subissent principalement la moins-value enregistrée au niveau de la composante BIC pétrole et gaz (-9,8 milliards) imputable à la contraction de la production de pétrole brut qui a induit le non recouvrement d'un montant de 18,8 milliards de ressources pétrolières attendues. Ils pâtissent dans une moindre mesure de la contreperformance sur BIC hors pétrole (-2,3 milliards) expliquée par la baisse du chiffre d'affaires des producteurs de caoutchouc et d'huile de palme ainsi que par les investissements réalisés en 2013 dans certains secteurs d'activités notamment les banques, les établissements financiers et les entreprises du BTP.

Le gap enregistré au niveau des impôts sur revenu et salaires est lié à un rythme d'évolution du marché de l'emploi dans le secteur formel inférieur aux prévisions. En effet, l'hypothèse de projection était basée sur une croissance de 10% alors que les réalisations à fin 2014 sont estimées à 5,5%. En outre, une fraction des impôts sur revenu et salaires dus par les structures publiques et parapubliques n'a pu être recouvrée en raison des difficultés de trésorerie évoquées par ces dernières.

La contreperformance observée au niveau des impôts sur revenus des capitaux mobiliers par rapport aux objectifs s'explique en partie par la baisse des distributions de dividendes en 2014 par rapport à 2013 d'une part, et surtout par l'amélioration progressive du climat des affaires depuis 2012 qui incite les sociétés à réinvestir les bénéfices réalisés en vue d'accroître leurs capacités de production et restaurer les outils de production détruits pour certains lors de la crise postélectorale.

Les encaissements de TVA ont été moindres que prévu du fait des exonérations dont bénéficient les grands travaux d'investissements publics et qui génèrent des crédits de TVA pour les fournisseurs des entreprises qui exécutent ces travaux.

Les droits et taxes à l'exportation enregistrent une moins-value de 42,2 milliards imputable à la baisse, aussi bien des volumes exportés par rapport aux prévisions d'exportations de cacao fève (-156,9 milles tonnes), que des prix qui ressortent à 1 239,54 F/Kg en moyenne contre une prévision de 1 487,23 F/Kg.

Au niveau des droits d'enregistrement café cacao, il est une plus-value de 8,6 milliards. Cette bonne tenue s'explique par la hausse des droits d'enregistrements sur le cacao de 1,28% à 3,0% pour la campagne 2014-2015 qui a débuté en octobre 2014.

Les droits et taxes à l'importation enregistrent une plus-value de 33,2 milliards FCFA. Cette évolution s'explique par les recouvrements satisfaisants résultant de (i) l'intensification de la lutte contre la fraude, (ii) l'amélioration des prix des marchandises mises à la consommation en droit commun, (iii) la pleine application du mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers qui a permis à l'Etat de collecter la totalité des recettes dues et aux populations de bénéficier de la baisse des cours internationaux.

Les recettes non fiscales sont évaluées à 412,8 milliards (2,4% du PIB) contre un objectif de 418,6 milliards, soit une moins-value de 5,8 milliards. Ce gap s'explique principalement par les dividendes non perçus (-12,8 milliards FCFA).

Les dons ressortent à 304 milliards (1,8% du PIB) et comprennent 137 milliards de dons-projets et 167 milliards de dons-programmes, dont 147,6 milliards au titre du C2D.

Rationalisation des dépenses publiques

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 3 665,2 milliards (21,5% du PIB) au terme de l'année 2014 contre 3 784,9 milliards programmés (22,2% du PIB), soit une économie de 119,7 milliards (-0,7% du PIB). Cette sous-consommation résulte des dépenses d'investissement (-106,2 milliards FCFA ; -0,6% du PIB) et des dépenses liées à la non restructuration des banques publiques (-25 milliards FCFA ; -0,1% du PIB).

Les charges de personnel se sont établies à 1 183,3 milliards (7% du PIB) pour une prévision de 1 175,7 milliards. Le dépassement de 7,6 milliards s'explique principalement par la prise en compte des revendications exprimées par les militaires au cours du dernier trimestre 2014 ainsi que par la bonification de 2,5% de leur indemnité de risque dans le cadre de l'amélioration des salaires, en application de la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement sont ressorties à 615,5 milliards (3,6% du PIB) contre 619,9 milliards prévus, en liaison avec l'efficacité de la régulation budgétaire.

Les dépenses d'investissement, prévues à 1 095,4 milliards (6,4% du PIB) dans le programme ont été exécutées à 989,8 milliards (5,8% du PIB), soit un taux de réalisation de 90,4%. Ce niveau d'exécution est financé à 61% sur les ressources intérieures et le reliquat par des concours extérieurs.

Au titre du financement intérieur, les dépenses exécutées s'élèvent à 603,6 milliards (3,5% du PIB) et concernent notamment (i) les projets financés dans le cadre du Contrat de Désendettement et Développement (C2D) qui ont été exécutés à hauteur de 125,2 milliards contre 149,1 milliards prévus ; (ii) la réhabilitation des bureaux économiques, chancellerie et consulat de Paris (1,4 milliard exécuté contre 5,1 milliards prévus) ; (iii) la construction de prisons de haute sécurité (0,2 milliard contre 2,5 milliards prévus) ; construction de l'Université de Man (2 milliards contre 5,2 milliards prévus).

Il en résulte un déficit budgétaire de 374,5 milliards de FCFA (2,2% du PIB) et un solde primaire de base déficitaire de 76,5 milliards de FCFA (-0,4% du PIB) contre des déficits attendus respectivement de -2,3% et -0,5%.

Financement du déficit budgétaire et dette

Le recours aux marchés sous régional et international a contribué en partie au financement du déficit budgétaire. Les titres émis sur ces marchés se chiffrent à 1 458,6 milliards de FCFA contre 1 335,0 milliards de FCFA prévus. Ils comprennent 324,5 milliards de FCFA d'emprunts obligataires, 184,2 milliards de FCFA de bons du Trésor, 592,9 milliards de FCFA d'obligations du Trésor et 357 milliards de FCFA de titres Eurobond mobilisés dans des conditions très favorables.

Le service de la dette publique exécuté ressort à 1 193 milliards contre 1 176,3 milliards prévus. Ce service comprend 855,5 milliards de dette intérieure contre 839,1 milliards et 337,6 milliards de dette extérieure contre 337,3 milliards. Par rapport au programme, le service de la dette intérieure est en hausse de 16,4 milliards en lien avec la prise en compte de la titrisation SODECI. Sur le service de 855,5 milliards, 807 milliards ont été payés cash et un montant de 48,5 milliards par restructuration (reconversion lors de l'émission TPCI de décembre 2014). En ce qui concerne la dette extérieure, elle ressort à 337,6 milliards, en ligne avec le programme révisé qui est de 337,3 milliards.

Le stock de la dette publique à fin 2014 (y compris C2D de 1 634,5 milliards), ressort à 8 106,1 milliards (47,6% du PIB) dont 3 333,4 milliards (19,6% du PIB) pour la dette intérieure et 4 772,7 milliards (28% du PIB) de dette extérieure.

▪ Commerce extérieur

Les échanges extérieurs de marchandises (spéciaux et hors biens exceptionnels) à fin décembre 2014 se caractériseraient par un excédent commercial de 913,7 milliards (0,05% du PIB), en hausse de 271,4 milliards (0,2% du PIB) par rapport à celui de décembre 2013.

Cette amélioration du solde commercial s'explique par une augmentation en valeur des exportations (+547,3 milliards ; +9,8%) plus forte que celle des importations (+275,9 milliards ; +5,6%). Ces évolutions ont notamment été affectées par une hausse significative des prix à l'exportation (+5,2%) comparativement à l'importation (-1,7%), induisant une amélioration des termes de l'échange de 3,5%. Aussi, en volume, la dynamique des exportations (+4,3%) est plus soutenue que celui des importations (+3,8%).

Hausse des exportations tirées à la fois par les produits transformés que par les produits primaires

A fin décembre 2014, l'augmentation en valeur des exportations (spéciaux et hors biens exceptionnels) est imputable à la fois aux produits transformés (+11,9%) et aux produits primaires (+8,0%). Cette hausse des produits primaires cache cependant le repli des produits miniers (-10,7%) notamment le pétrole brut (-31,9%).

Les produits transformés bénéficient de la bonne performance de l'activité industrielle et de la compétitivité des industries ivoiriennes dans la sous-région. L'amélioration des exportations des produits industriels est attribuable à la fois aux produits de première transformation (+22,0%), aux conserves et préparation alimentaires (+13,2%) et aux produits manufacturés (+5,2%).

S'agissant des produits de première transformation, leur tendance favorable est liée à l'huile de palme (+6,7%) et à l'augmentation de capacité de broyage du cacao (+28,4%). Quant aux produits manufacturés, leur évolution positive provient des produits pétroliers (+2,7%).

La croissance des produits primaires s'explique par la progression du poste « agriculture vivrière, élevage, Pêche » (+11,5%) notamment le riz (+26,6%). Elle provient également de l'agriculture d'exportation (+14,4%) portée principalement par l'anacarde (+148,0%), le coton en masse (+18,9%) et le cacao fèves (+13,9%).

Importations soutenues par les biens de consommation et les biens d'équipement

Les importations évoluent sous l'effet des biens de consommation (+14,7%) et des biens d'équipements (+7,3%) alors que les biens intermédiaires enregistrent un recul de 3,1%.

La hausse des biens de consommation découle des produits alimentaires notamment les poissons (+7,2%), en lien avec l'interdiction de la consommation de viande de brousse consécutive à la lutte contre la maladie à virus Ebola.

Quant à la hausse des biens d'équipements, elle provient essentiellement des machines mécaniques (+7,3%), en lien avec le besoin des unités de transformation dans l'économie dynamique de la Côte d'Ivoire.

En revanche, la chute des biens intermédiaires se justifie principalement par la baisse des importations de pétrole brut (-10,5%). Toutefois, il est observé une hausse de la demande de « fer, fonte, acier et ouvrages en aciers » (+29,1%) pour répondre aux besoins des chantiers en cours.

Structure des échanges commerciaux de biens

Les exportations sont constituées de produits primaires (53,1%) et de produits transformés (46,9%).

Les produits primaires restent dominés par l'agriculture d'exportation (78,4%) dont les principales spéculations sont le cacao (46,2%), l'anacarde (12,0%) et le caoutchouc (9,3%). Ils comprennent par ailleurs les produits miniers (21,0%) dont l'or (10,7%) et le pétrole brut (9,9%). S'agissant des produits transformés, ils sont constitués

essentiellement de produits manufacturés (53,8%), notamment de produits pétroliers (34,1%) et de produits de premières transformations (42,5%) tels que le cacao transformé (27,2%).

Les importations sont dominées par les biens de consommation (42,0%) et les biens intermédiaires (40,5%). Toutefois, le poids des biens d'équipements s'est accru en 2014 (17,5% contre 17,2% en 2012) du fait des investissements.

Les biens d'équipement sont dominés par les machines mécaniques (47,2%) et les machines électriques (22,8%).

Répartition géographique des échanges

La répartition géographique des exportations à fin décembre 2014 indique que l'Union Européenne et la CEDEAO sont les premiers partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire. Ils totalisent 57,8% des échanges.

En Europe, les Pays Bas (10,5%), la France (6,3%) et l'Allemagne (4,4%) sont les principales destinations des produits ivoiriens, pendant que le Nigéria (4,9%) occupe le premier rang au niveau de la CEDEAO avec ses achats de produits pétroliers. Sur le continent américain, les Etats-Unis (8,8%) se positionnent à la première place. En Asie, les principaux partenaires sont l'Inde (4,3%) et le Vietnam (3,4%).

Les exportations de la Côte d'Ivoire vers la Chine restent encore faibles (1,2%).

Quant aux importations, elles proviennent essentiellement de la CEDEAO, de l'Union Européenne et de l'Asie. Le poids de la CEDEAO s'explique par les achats de pétrole brut en provenance du Nigéria (22,7%) pour l'alimentation de la SIR. Au niveau de l'Europe et de l'Asie, la France et la Chine se positionnent en tête avec respectivement 10,8% et 11,3% des importations.

▪ Marché monétaire

La situation monétaire en décembre 2014 est caractérisée par une augmentation de la masse monétaire (+15,9%) impulsée par la hausse du crédit intérieur net (+19,3%) et des avoirs extérieurs nets (+13,7%). Cette situation dénote d'une intense activité économique.

A fin décembre 2014, le crédit net au Gouvernement augmente par rapport à 2013 ainsi que les crédits à l'économie. Les avoirs extérieurs continuent de bénéficier de la mobilisation des ressources de l'Eurobond. L'augmentation des crédits à l'économie (+27,4%) est surtout due à la hausse des crédits de court et de moyen terme octroyés aux entreprises et aux ménages.

Par ailleurs, les crédits alloués aux campagnes agricoles sont également en hausse (+48,0%). La masse monétaire s'est établit à 6350,8 milliards, en hausse de 869,8 milliards par rapport à décembre 2013. Il en est de même des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur net qui ont augmenté respectivement de 213,2 milliards et de 799,6 milliards.

Sur l'année 2014, les nouvelles mises en place de crédits ont atteint 3 378,7 milliards, en hausse de 23,3% (+638,1 milliards) par rapport à 2013. Cette progression a plus profité au secteur privée à travers les entreprises individuelles (+173,9 milliards) et les « autres sociétés » (+438,7 milliards).

Tous les engagements ont été réalisés à un taux d'intérêt moyen de 6,4%, en baisse de 0,6 point de pourcentage. Par ailleurs, le montant cumulé des effets escomptés est de 639 milliards de FCFA, en hausse de 140,7 milliards par rapport à fin décembre 2013. Le taux moyen appliqué aux escomptes est de 8,7%, en baisse de 1,1 point de pourcentage par rapport à décembre 2013.

A fin décembre 2014, le montant des dépôts cumulés est ressorti à 1 581 milliards de FCFA, en hausse de 90 milliards par rapport à l'année dernière. Le taux d'intérêt moyen des dépôts est ressorti à 5,2%. La situation des nouveaux prêts, des effets escomptés et des dépôts montrent des signes d'accompagnement du secteur bancaire, à des taux de plus en plus bas.

▪ Marché boursier

A fin décembre 2014, les indices boursiers moyens sont en hausse par rapport à 2013. En effet, l'indice BRVM composite et l'indice BRVM 10 affichent des hausses respectives de 11,2% et de 8,6% par rapport à l'année dernière.

Cette évolution est la même au niveau des indices sectoriels qui ressortent tous en augmentation.

A fin décembre 2014, la capitalisation boursière composite a enregistré une hausse (+11,2%). Cette hausse est le fait de l'effet combiné de la progression du marché des actions (+12,2%) et du marché des obligations (+6,2%). La capitalisation boursière du marché des actions s'est établie à 6319 milliards et celle du marché obligataire à 1139 milliards.

En moyenne, le volume des transactions a fortement augmenté (+75,6%) ainsi que la valeur des transactions mais dans une proportion moindre (37,9%). Le nombre de titres échangés est de 11 131 227 pour une valeur de 34,96 milliards de FCFA.

En conclusion, l'objectif de 9 % de croissance économique pourrait être réalisable mais il ne pourra être confirmé lorsque tous les indices seront disponibles à fin 2014 notamment pour les BTP, l'IHPI et les cultures vivrières.

3.2. Perspectives Economiques et Financières en 2015

En 2015, la volonté du Gouvernement d'asseoir les fondements d'une économie émergente et les réformes entamées devraient conduire à un maintien du niveau de croissance de 10% du PND. L'offre globale serait surtout marquée par une progression du secteur secondaire (14,5% contre 6,1 % en 2014) et du secteur tertiaire (12,9% contre 12,4% en 2014). Quant au secteur primaire, il ralentirait pour s'afficher à 3,4% contre 4% en 2014. La croissance du secteur primaire devrait être tirée principalement par l'agriculture vivrière (+5,0% contre 5,3% en 2014). La mise en œuvre du PNIA qui

prévoit l'affectation de 10% du budget de l'Etat au secteur agricole devrait impacter positivement la croissance dudit secteur en 2015.

Le secteur secondaire évoluerait de 14,5% en relation notamment avec la bonne progression de l'énergie (+24,4%), des BTP (+22,0%), de l'extraction minière (+9,8%), des autres industries manufacturières (+11,2%) et des industries agro-alimentaires (+14,0%). La reprise de la branche extraction minière serait due à celle de la production de pétrole brut (7 518 200 barils contre 6 811 600 barils en 2014). Quant au BTP, à l'agroalimentaire et aux autres industries, leurs performances seraient le fait de la poursuite des projets d'investissements publics et privés, de la conquête de nouveaux marchés et du dynamisme de la demande domestique.

Le secteur tertiaire devrait bénéficier de l'évolution favorable des secteurs primaire et secondaire. Sa progression de 12,9% s'expliquerait par l'évolution positive de toutes ses composantes. Le transport enregistrerait une augmentation de 12% suite notamment à la mise en service de l'autoroute Abidjan Bassam (mars 2015), de la voie Abobo - Anyama (juin 2014), du 3ème pont (décembre 2014). L'activité commerciale évoluerait de 13,5% en rapport avec le dynamisme de l'activité économique.

Le secteur non marchand connaîtrait une augmentation de 4,7% du fait de la poursuite du recrutement dans le secteur public, notamment dans l'éducation-formation, la santé et la sécurité.

L'inflation serait limitée à 2,3% grâce à la politique de lutte contre la cherté de la vie qui se traduirait notamment par l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles.

Au niveau de la demande, la croissance en 2015 serait confortée par les investissements (+15,8%) et la consommation finale (+7,7%). Les investissements seraient toujours soutenus par les chantiers publics et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Le taux d'investissement global ressortirait à 17% du PIB contre 16% en 2014 avec un taux d'investissement public qui se maintiendrait à 7,7% comme en 2014. La consommation finale bénéficierait de la hausse des revenus et de la création d'emplois aussi bien dans le secteur public que privé et serait renforcée par le retour de la BAD à son siège d'Abidjan. S'agissant des importations (+9,1%), elles maintiendraient leur dynamisme au regard des besoins en biens d'équipements et intermédiaires pour soutenir les importants investissements et la production de biens finaux.

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE le 26 juin 2012, la consolidation de la normalisation ainsi que les efforts du Gouvernement et du secteur privé en matière d'investissement ont permis un rebond de la croissance économique en 2012. L'année 2013 est marquée par le raffermissement de la croissance. Cette performance s'appuie d'une part, sur la poursuite et le renforcement des réformes structurelles et, d'autre part, sur la mobilisation effective des financements attendus pour la mise en œuvre des projets du Gouvernement. Le taux de croissance économique est estimé à 9,2% en 2013 contre 10,7% en 2012.

Les projections pour les années 2014 et 2015 s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du PND 2012-2015 caractérisée par l'accélération des principaux chantiers du Gouvernement dans un environnement sociopolitique stable. S'appuyant sur un certain

nombre de réformes structurelles, de mesures de politique économique et fort de la dynamique des investissements publics et privés, le taux de croissance économique ressortirait à 9% en 2014 et 10% en 2015 avec des taux d'investissement respectivement de 16% et 17% du PIB. Ces efforts constants du Gouvernement devraient permettre à fin 2015 d'améliorer les conditions de vie des ménages et d'asseoir une base minimale des fondements socio-économiques pour l'émergence économique à l'horizon 2020.

3.3. L'impact des allègements PPTE, IADM, et C2D sur l'économie ivoirienne

L'important allègement de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE), le 26 juin 2012, offre une réelle opportunité au Gouvernement de recourir à diverses sources de financement, notamment sur le marché international des capitaux, afin de financer son ambitieux programme de développement inscrit dans le Plan National de Développement (PND 2012-2015).

En outre, le pays a intégré le processus international de la notation souveraine, avec une première note qui reflète une bonne situation macroéconomique et un excellent potentiel en termes de perspectives économiques. Cette note a été reconduite en 2015 avec des perspectives positives consolidées.

Pour rappel, le stock de la dette publique totale, à fin 2011, s'élevait à 8 377,1 milliards de F CFA, soit un ratio de 69,9% du PIB, quasiment égal à la norme de 70% fixée dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance de l'UEMOA. Ce stock comprenait 75% de dette extérieure 25% de dette intérieure.

La réduction du stock de la dette extérieure a eu pour effet de faire chuter considérablement le stock de la dette publique au 31 décembre 2012, à 4 679,6 milliards de F CFA (non compris l'encours C2D), soit 33,9% du PIB correspondant à 63% de dette extérieure et 27% de dette intérieure.

Toutefois, en raison de l'intensification des investissements publics, le stock de la dette publique totale a atteint le niveau de 5 257,2 milliards de F CFA (34,0% du PIB) en 2013.

Poursuivant la même dynamique, le stock est ressorti à 6 170,2 milliards de FCFA en 2014 avec un ratio dette totale sur PIB égal à 36,3%, largement en dessous de la norme d'endettement UEMOA de 70% et de celle (49%) établie par le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) du FMI.

TABLEAU : RATIOS DE LA DETTE COTE D'IVOIRE	MONTANT EN MILLIARDS DE FCFA	RATIOS	
		STOCK DETTE / PIB	NORME
STOCK DETTE PUBLIQUE (HORS C2D) ESTIME AU 31 DEC 2014	6 170,16	36,3%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE (HORS C2D APRES P.A PPTE) ESTIME AU 31 DEC 2014	3 138,24	18,4%	< 40%
> STOCK DETTE INTERIEURE ESTIME AU 31 DEC 2014	3 031,92		
STOCK DETTE PUBLIQUE (HORS C2D) AU 31 DEC 2013	5 257,23	34,0%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE (HORS C2D APRES P.A PPTE) AU 31 DEC 2013	2 605,41	16,9%	< 40%
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2013	2 651,82		
C2D France AU 31 DEC 2013	1 440,00		
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) ESTIME FIN 2014	17 021,00		
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) FIN 2013	15 459,78		

POUR MEMOIRE

STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2011	8 377,10	69,9%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2011	6 264,16	52,3%	
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2011	2 112,93		
STOCK DETTE PUBLIQUE AU 31 DEC 2012 (HORS C2D et APRES P.A PPTE)	4 679,56	33,9%	< 70%
> STOCK DETTE EXTERIEURE AU 31 DEC 2012 (HORS C2D et APRES P.A PPTE)	2 392,97	17,3%	
> STOCK DETTE INTERIEURE AU 31 DEC 2012	2 289,97		
C2D France AU 31 DEC 2012	1 492,00		
PIB NOMINAL (PRIX COURANT) FIN 2011	11 976,73		
PIB NOMINAL REVISE (PRIX COURANT) FIN 2012	13 804,94		

SOURCE : DDP/ INS (base comptes définitifs 1996-2010)

4. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n°2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

4.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- de définir la politique monétaire et bancaire, en collaboration avec la BCEAO ;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales.

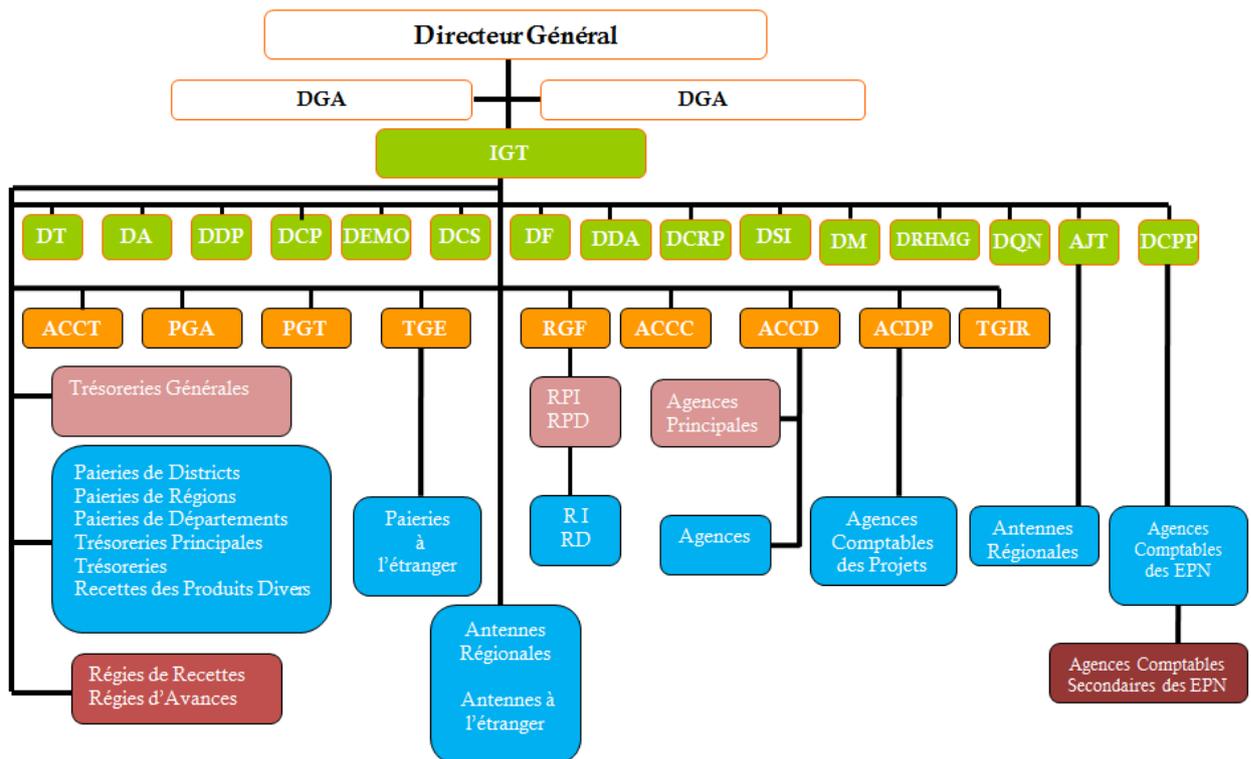
4.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 810 agents répartis entre 562 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- l'Inspection Générale du Trésor ;
- 15 Directions Centrales ;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 48 Trésoreries Générales ;
- 12 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 86 Agences Comptables d'Établissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 47 Paieries à l'Étranger ;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 14 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 Recette Principale et Recettes des Douanes.

ORGANIGRAMME



Légendes

- AJT : Agence Judiciaire du Trésor
 ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses
 ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts
 ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
 ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique
 DA : Direction des Assurances

DCP :	Direction de la Comptabilité Publique
DCPP:	Direction de la Comptabilité Parapublique
DCRP:	Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCS:	Direction de la Coordination Statistique
DDA :	Direction de la Documentation et des Archives
DDP:	Direction de la Dette Publique
DEMO :	Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation
DF:	Direction de la Formation
DGA :	Directeur Général Adjoint
DM :	Direction de la Microfinance
DQN:	Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRHMG:	Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
DSI:	Direction des Systèmes d'information
DT:	Direction du Trésor
IGT:	Inspection Générale du Trésor
PGA :	Paierie Générale des Armées
PGT :	Paierie Générale du Trésor
RGF:	Recette Générale des Finances
TGE :	Trésorerie Générale pour l'Etranger
TGIR :	Trésorerie Générale des Institutions de la République

4.3. Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n°

2011/42605 valable du 1er /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

Cette politique managériale a permis au Trésor Public d'obtenir des résultats relativement satisfaisants, comme le témoignent la distinction de la Meilleure Administration Numérique en 2013 suivie du Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014. Ces lauriers visent à renforcer la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat sur les marchés financiers.

4.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre ;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers.

Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

4.5. Reformes en matière de gestion de la dette publique

Afin d'éviter de retomber dans un surendettement, les autorités ivoiriennes ont décidé d'avoir une vision nouvelle et des pratiques de gestion rigoureuses et planifiées répondant aux normes internationales de gestion de la dette publique notamment en matière de nouveaux financements.

Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé à se doter d'un nouveau cadre institutionnel, d'une politique et d'une stratégie formelle en matière d'endettement et de gestion de la dette conformément aux normes internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA.

4.5.1. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé en novembre 2011 avec pour principales mission d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Ce Comité a pour objectif de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement.

La création du CNDP est une étape décisive dans le processus du renforcement du cadre institutionnel d'endettement et de gestion de la dette publique en Côte d'Ivoire. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la politique nationale d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de leur mise en œuvre.

4.5.2. Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Termes (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire dispose d'une politique nationale d'endettement public et élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen termes (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'Etat et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) élaborée en 2012 pour la période 2013-2017 et actualisé en 2014 pour la période 2015-2019, vise essentiellement à réduire les risques de surendettement de la Côte d'Ivoire dans un contexte de forte mobilisation de financements surtout extérieurs, pour réaliser les importants projets d'investissements prévus au Plan National de Développement (PND).

En effet, la stratégie en vigueur consiste à combler les besoins bruts de financement de l'Etat à hauteur de 60% par le recours à l'endettement extérieur et 40% par le recours à l'endettement intérieur. Le besoin brut de financement de l'Etat sur la période 2015-2019 sera en moyenne de 1 600 milliards de FCFA par an.

Au niveau du portefeuille de la dette extérieure, les emprunts concessionnels représentent 24% des financements, les emprunts semi concessionnels 41% et les emprunts non concessionnels (yc Eurobonds), 35%.

Au niveau du portefeuille de la dette intérieure, les besoins seront financés à hauteur de 40% par des émissions de titres de long terme, 45% par des titres de moyen terme et 15% par des titres de court terme.

Cette stratégie permet à la fois de contenir le coût moyen du portefeuille de la dette à terme et de réduire le risque de refinancement. Sa mise en œuvre devrait permettre d'atteindre un taux d'endettement de 36,1% en 2015 et 33,3% en 2019 contre 36,3% en 2014.

4.5. 3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

Sur la base des nouveaux financements retenus dans la stratégie, le CNDP élabore des analyses de viabilité de la dette (AVD), en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette qui en résultera.

Le dernier exercice effectué, en décembre 2014 et prenant en compte les émissions d'Eurobonds en 2014 (750 millions de dollars) et 2015 (un milliard de dollars), révèle les points suivants :

- S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement reste modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse, mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.
- S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré. L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, la simulation d'une baisse de 1,3 point de pourcentage sur le taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

4.5.4. Réorganisation de la structure en charge de la gestion de la dette publique

La réforme institutionnelle en matière d'endettement, entamé depuis 2011 a abouti à l'adoption par le Gouvernement du projet de réorganisation de la Direction de la Dette Publique (DDP).

En effet, pour atteindre l'ensemble des objectifs visés en matière de gestion de dette, il est apparu nécessaire de réaliser la réforme de la Direction en charge de la gestion de la dette publique suivant la ligne « Middle, Front et Back office ».

Cette réorganisation vise la centralisation de l'ensemble des services en charge de la gestion de la dette publique (guichet unique de la dette) et de la trésorerie pour une meilleure opérationnalité.

5. ANNEXES

PERSONNES A CONTACTER
COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET
INSTRUMENTS DE FINANCEMENT
(COSTEIF)

Monsieur KONE Adama

Directeur Général

Tél. : (225) 20 30 90 20/22

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 27

jassahore@tresor.gouv.ci

e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 24

lafofana@yahoo.fr

Jules Prosper COULIBALY

Directeur du Trésor

Tél. : (225) 20 22 22 74

coulibalyjules@tresor.gouv.ci

DAGROU Wahi Charles A.

Sous-directeur des Marchés Financiers

Tél. : (225) 20 33 70 91

dagroucharles@tresor.gouv.ci

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel
et avenue Delafosse**

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TOGO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

AGENCE UMOA-TITRES

**Contacts : Mme Nasrine CHOBLI
M. Babacar TOURE**

**Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar – Sénégal**

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 10 10

E-mail : adjudications@umoaatitres.org



Arrêté n° 086 /MPMEF/DGTCP/DDP du 16 JUIN 2015
autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Publique à émettre des bons du Trésor par voie d'adjudication

**LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 20 décembre 1999 relative à la réalisation d'un projet d'étude de création d'un Marché de Titres de la Dette Publique dans l'UMOA ;
- Vu la Décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date du 06 juillet 2001 portant approbation des propositions soumises par la BCEAO et relatives aux modalités d'organisation de l'émission des Bons et Obligations du Trésor dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2010-0012 du 06 décembre 2010 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013 et n° 2013-784, n° 2013-785 et n° 2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014;
- Vu le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;
- Vu le décret n° 2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'arrêté n° 060/MEF/DGTCP/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction du Trésor et fixant ses attributions ;
- Vu l'arrêté n° 072/MEF/DGTCP/DEMO du 27 février 2012 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions ;
- Vu les nécessités de service ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des Bons du Trésor par voie d'adjudication pour un montant indicatif de 10 milliards de FCFA et une maturité de 364 jours.

La souscription à cette émission est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

ARTICLE 2 : L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle des adjudications de titres de la dette publique.

ARTICLE 3 : L'émission est représentée par des Bons du Trésor dématérialisés d'une valeur nominale d'un million de FCFA. Ces Bons sont assortis d'une rémunération payable d'avance et précomptée sur la valeur nominale, sur la base d'un taux d'intérêt exprimé en pourcentage l'an, en base 360 jours.

ARTICLE 4 : Le dépôt des soumissions se fera au plus tard le 23 juin 2015 à 10h 30mn TU. Le dépouillement des offres aura lieu le même jour à 11h 30 mn TU.

ARTICLE 5 : La date de valeur des Bons du Trésor est le 24 juin 2015. L'échéance finale est le 21 juin 2016.

Le remboursement du capital s'effectuera le premier jour ouvré suivant l'échéance des Bons du Trésor.

ARTICLE 6 : Les revenus des Bons du Trésor sont exonérés de tout impôt.

ARTICLE 7 : Les Bons du Trésor sont admis au refinancement de la BCEAO.

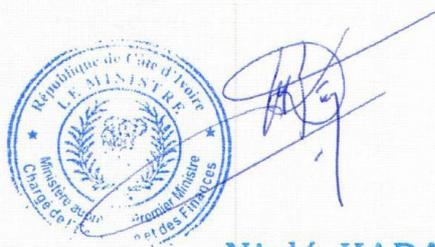
Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des Bons du Trésor sur le marché secondaire.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur de l'Agence UMOA-Titres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 16 JUIN 2015

Ampliations :

- PR/Cab	1
- PM/Cab	1
- MPMEF/Cab	1
- MPMB/Cab	1
- DGTCP	1
- DGI	1
- BCEAO	1
- JORCI	1



Nialé KABA